

Objectif 18 Garantir la qualité des paysages

Objectif 18 Garantir la qualité des paysages

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesure de connaissance :

"-Suivre l'évolution des paysages "page 67

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées:

"-Mettre en oeuvre des études avec ses partenaires pour suivre l'évolution des paysages;

-Met en oeuvre un inventaire des points noirs paysagers avec les communes et ses partaires"
page 67

Référence ID de l'article : #1145

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-31 16:24